

au travail

commission *Travail-Emploi*
du PCF

contact
vsandoval@pcf.fr

février 2014

un jour de repos commun à tous

Pourquoi prendre comme thème, pour ce deuxième numéro, le travail du dimanche ? N'a-t-il pas toujours existé, notamment dans la police, les hôpitaux et les transports ?

Certes, son extension continue depuis des années est concomitante d'une extension du travail de nuit et des fermetures de plus en plus tardives des commerces le soir. Mais ce processus n'est-il pas «inélucltable» ? N'est-il pas nécessaire de répondre aux besoins des «consommateurs» et notamment des jeunes actifs qui, pour garder leur emploi et leur «compétitivité», ou leurs chances de progresser au sein de l'entreprise, doivent s'investir totalement dans leur travail, sans compter les heures effectuées quotidiennement, et rentrent donc tard le soir ?

Pourtant, prenons un peu de recul. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale doit-elle rester une revendication purement féminine, une affaire privée, ou est-elle essentielle à l'émancipation de tous ? Notre rythme de «vie hors travail» peut-il être déterminé par l'organisation du travail décidée unilatéralement par la direction des ressources humaines ? Devons-nous nous résigner à la disparition d'un jour de repos commun à tous, compte tenu des transformations opérées dans le travail, de la difficulté croissante à distinguer ce qui relève du temps de travail et du temps hors travail ? Ou faut-il, au nom du «vivre ensemble», se battre tous ensemble contre la remise en cause progressive par le patronat de toute réglementation du temps et des horaires de travail ?

On le voit, la question du travail du dimanche ne concerne pas seulement les précaires, les moins qualifiés, les employées de commerce sous-payées, tous ces «invisibles». C'est une question politique : dans quelle société voulons-nous vivre ?

Véronique Sandoval

responsable de la commission *Travail-Emploi*

«si
pour
gagner
deux fois plus
il faut travailler
deux fois plus
je ne vois pas
où est le bénéfice»
Raymond Castan

Festival
«Filmer
le travail »
du 7 au 15 février
à Poitiers

témoignages

Graziela Raso
Union syndicale
AP-HP-CGT



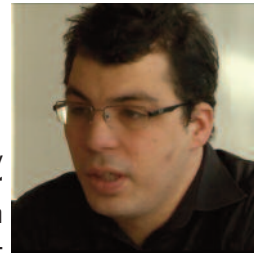
« Pour les jeunes salariés, qui sont en situation de précarité de plus en plus grande sur le marché du travail, il faut faire des heures supplémentaires, travailler le dimanche, la nuit... pour avoir une rémunération décente, avec le risque de ne plus voir le travail, sa durée, sa rémunération encadrés par une réglementation, du fait de la banalisation de ces exceptions à la règle, au code du travail ».

Sabine Letellier
agent RATP



« Tous les dimanches, mon mari et moi, on est confrontés à la même question : qu'est-ce qu'on va faire de nos enfants ? Aujourd'hui on arrive à avoir deux week-ends en commun tous les cinq week-ends. On ne se voit absolument pas la semaine. Quand je pars le matin, il dort car il travaille de nuit. Et quand je rentre, il est parti au travail et m'a laissé un ou deux post-it... C'est très difficile et il y a tous les réveillons qu'on n'a pas pris en commun... »

Hichem Karim Aktouche
délégué syndical
Sud, Pizza Hut



« La question, c'est de savoir qu'est-ce qu'on veut comme société : une société où on a le temps de se cultiver, où on a le temps de passer du temps avec ses enfants le week-end? Que ce soit pour le travail de nuit ou le travail du dimanche, les salariés "volontaires" ne se rendent pas compte de leurs effets néfastes à long terme sur la qualité de leur vie... Mais le volontariat, cela n'existe pas en réalité pour un salarié. On a un lien de subordination permanente avec notre employeur. Quand il vous demande quelque chose, c'est très difficile de refuser ».

travailler le dimanche nuit gravement à la santé

Les salariés qui travaillent le dimanche travaillent souvent aussi le samedi, la nuit ou en horaires décalés.

Or ces rythmes de travail atypiques ne sont pas neutres en termes de santé et de sécurité. Ils favorisent l'apparition de pathologies (troubles digestifs, stress, syndromes dépressifs, maladies cardiovasculaires), augmentent chez les femmes le risque d'avortement spontané, d'accouchement prématuré et de retard de croissance intra-utérin.

La dette de sommeil, lorsqu'elle devient chronique, entraîne une baisse de vigilance qui peut être source d'accidents, et on observe également chez ces travailleurs une baisse des performances cognitives (mé-

moire et langage) ainsi qu'une augmentation de l'anxiété et de la dépression.

Dans un contexte de prévention de la pénibilité, autoriser le travail du dimanche pour augmenter les profits est donc une aberration, tant sur le plan humain que sur le plan socio-économique.

Pascale SLD

qui travaille le dimanche ?

Plus de 6,5 millions de salariés, dont 3 millions de manière «habituelle» et 3,5 de manière occasionnelle.

Le travail du dimanche a progressé régulièrement depuis 1999, la part des salariés concernés passant de 25 % à 29 % dès 2011. Depuis 2002, cette augmentation est due exclusivement à celle du travail dominical habituel qui concerne plus particulièrement les femmes, les jeunes de 15 à 29 ans, les salariés de l'État et des hôpitaux publics et les salariés précaires n'ayant qu'un CDD. 63 % des aides-soignant(e)s travaillaient habituellement le dimanche en 2003. Ils-elles sont 75 % dans ce cas en 2011. Pour les aides à domicile, la proportion est passée de 18 à 29 %.

Assurer la permanence des services de sécurité ou de santé conduit souvent, non seulement à travailler

le dimanche, mais à avoir des horaires tardifs ou variables d'une semaine sur l'autre.

Mais c'est aussi le cas des 650 000 employés de commerce non alimentaire qui travaillent le dimanche.

Les salariés travaillant régulièrement ou occasionnellement le dimanche travaillent deux fois plus souvent que les autres le samedi (57 % contre 27%), le soir (40 % contre 16,5%) ou la nuit (19 % contre 7,4%). Ils ont également plus souvent des horaires variables (dans 40 % des cas contre 20%).

source : enquête Emploi 2011

UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS SONT
POUR LE TRAVAIL LE DIMANCHE



pourquoi le patronat veut la peau du dimanche ?

« **L**es classes travailleuses sont trop intéressées à la fériation du repos dominical pour qu'elle périclisse jamais » nous disait Proudhon. Plus d'un siècle après, en 2008, le JDD annonçait que 67% des Français accepteraient de travailler le dimanche et qu'«une nouvelle France se dessine, qui pense ne plus avoir d'autres choix que de sacrifier ses acquis sociaux».

Ce jour repos revendiqué historiquement par l'Église, les syndicats et les socialistes est menacé par le souci de rentabilité des entreprises désireuses d'éradiquer cette journée dite «anti-productive». Déjà, en 1906, les querelles étaient vives : « Pourquoi empêcher de travailler celui qui le veut quand il le peut ? », demandaient les libéraux. L'argument n'est pas nouveau ! L'historien Robert Beck nous montre bien que « la volonté du patronat [d'augmenter] les bénéfices est un moteur essentiel pour faire travailler le personnel le dimanche ».



Le débat sur le travail du dimanche, lancé par Sarkozy et repris par le ministre socialiste du Travail, est à ce titre symptomatique de la volonté de toujours plus détricoter le droit du travail au nom de la croissance et de l'emploi. Le gouvernement se

fait fort de mettre en avant des garde-fous : volontariat des salariés et compensations salariales. Mais comment peut-on sérieusement continuer à parler de volontariat alors que l'on sait que les emplois concernés sont majoritairement des emplois peu rémunérés et que les salariés

n'ont pas vraiment le «choix». Comment croire que cela permettra de créer des emplois alors que l'assouplissement des horaires de travail en 2003 en Allemagne ne s'est traduit par aucune augmentation de la consommation ? L'ouverture du dimanche aura pour seule conséquence de limiter le personnel de la semaine et non de créer des emplois, ce qui va profondément changer la sociologie de l'emploi : de salariés stables en semaine à des étudiants précaires qui seront disponibles le week-end.

En vérité, les attaques contre le repos dominical s'inscrivent dans la droite ligne de la montée en puissance de l'idéologie libérale et de l'offensive lancée par le Medef, avec l'appui des gouvernements successifs, visant à détricoter le Code du Travail, et dont le dernier acte est la loi dite de sécurisation de l'emploi.

Salaires minimum, réduction du temps de travail, cotisations sociales : autant de « charges » qui pèseraient sur les employeurs, augmenteraient le soi-disant « coût du travail » et seraient des freins à l'emploi. Pourtant, à mesure que le Code de Travail a été détricoté, la courbe du chômage n'a cessé de croître. Anciennement droit protecteur des salariés, les libéraux veulent faire du droit du travail un droit au service des intérêts patronaux. À ce titre, la durée du travail est perçue comme un coût, une rigidité et non plus un élément de la protection de la santé du travailleur.

Le véritable coût est le coût du capital et notamment les dividendes versés aux actionnaires au détriment des investissements nécessaires à la relance.

Le véritable coût est le coût en dépenses de santé suite à la souffrance au travail liée aux nouvelles méthodes de management.

Caroline Bardot

membre du Conseil national, inspectrice du Travail

Pour Quoi nous travaillons ? par Y. Bongiorno, J.C Le Duigou, N. Mansouri-Guilani, J.F. Naton, et C. Nédélec, les éditions de l'Atelier, septembre 2013

Évaluez-moi ! Évaluation au travail : les ressorts d'une fascination par Bénédicte Vidaillet, éditions du Seuil, janvier 2013

SUR LE CONTENU DU TRAVAIL RÉEL

Encaisser ! Enquête en immersion dans la grande distribution par Marlène Benquet, sur le travail des caissières, aux éditions La Découverte, mai 2013

Moi, Anthony, ouvrier d'aujourd'hui et *La course ou la ville*, deux récits décrivant dans le détail l'activité concrète correspondant aux métiers de magasinier-cariste et de chauffeur-livreur, exercés par les ouvriers invisibles d'aujourd'hui, deux petits fascicules de la collection « Raconter la vie » parus aux éditions du Seuil en janvier dernier

il faut préserver le dimanche comme jour de repos

Comme le rappelle la Cour de cassation dans son arrêt du 12 janvier 2011, le droit au repos dominical contenu dans le code du travail (article L. 3132-3) est « nécessaire à la protection des droits et des libertés des salariés (et) participe d'un objectif de préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs, mais également des liens familiaux ».

La loi doit rappeler expressément ces principes fondamentaux et conduire à des modifications notables de la loi du 10 août 2009, destinée à légaliser l'ouverture dominicale d'une série de

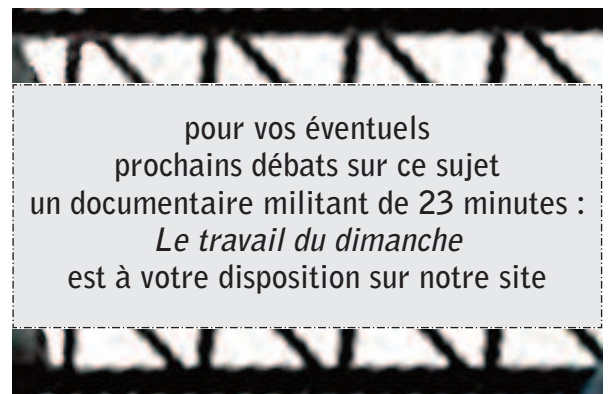
commerces malgré les sanctions encourues. Les propriétaires de ces commerces, outre l'intérêt financier avancent comme argument la supposée volonté des salariés concernés et l'existence de dérogations pour certains commerces créant une « distorsion de concurrence ».

Concernant le volontariat, force est de constater qu'en l'état actuel du droit et du lien de subordination qui caractérise le contrat de travail, il n'est en réalité qu'un leurre. Et si certains salariés font effectivement le choix de travailler le dimanche, leur préoccupation première réside dans l'insuffisance des leurs revenus. Quant aux étudiants, qui sont parmi les plus nombreux à travailler le dimanche, leur volontariat repose sur une contrainte: celle de concilier vie professionnelle et vie universitaire compte tenu de la faiblesse de leurs ressources et l'importance de leurs dépenses contraintes, à commencer par le logement.

Quant à la « distorsion de concurrence », la Cour de cassation précise que « le repos dominical ne constitue pas une entrave à la liberté d'entreprendre, ni à la liberté du travail, ni au principe de laïcité ». C'est pourquoi notre proposition de loi renforce la portée symbolique du repos dominical en précisant dès son article 1 que le dimanche, comme jour de repos commun à l'immense majorité des salarié-es, est un droit dans l'intérêt des salarié-es, comme dans celui de leur famille et de la société dans son ensemble...



Guy Fisher
sénateur du groupe CRC, vendredi 23 septembre 2011



pour vos éventuels prochains débats sur ce sujet un documentaire militant de 23 minutes : *Le travail du dimanche* est à votre disposition sur notre site

visitez notre site www.autravail.pcf.fr et écrivez nous

débat sur le travail à la fédération de Paris

Le 31 janvier dernier, la fédération de Paris invitait ses adhérents à participer à un débat sur le travail du dimanche, dont l'extension serait laissée à l'appréciation du maire dans le projet de loi gouvernemental.



Lancé par la diffusion d'un court métrage militant à la disposition de toutes les fédérations qui le demanderont, le débat, qui réunissait des syndicalistes et des élu-es, aux côtés de militants, a permis un véritable échange sur l'impact des conditions et de l'organisation

du travail sur les dépenses de santé – «le coût du mal travail» évalué à 4 % du PIB par la CGT – comme sur la vie en société, le «vivre ensemble». La décision a été prise de prendre des initiatives sur ce thème dans le cadre de la campagne des municipales.

Le débat a aussi permis de dénoncer l'opposition agent-salarié/client-consommateur entretenue par un patronat qui cherche à se présenter comme le défenseur des intérêts des seconds, et non celui des actionnaires. Le nécessaire débat sur ce qu'est un travail de qualité, comme sur les méthodes de management en vigueur, a été évoqué, et la nécessaire conquête de droits nouveaux d'intervention des salariés sur l'organisation du travail soulignée. Si tous les présents ont regretté de n'être pas plus nombreux ce vendredi soir, trois d'entre eux ont décidé de rejoindre le secteur *Travail-emploi*, pour approfondir les questions soulevées.